



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°14

Réunion du jeudi 02 novembre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE NATIONALE FUTSAL

3^{ème} tour :

27416174 AULNAY FUTSAL / VSG FUTSAL du 21/10/2023

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale d'Arbitrage – Section technique Lois du jeu du 30/10/2023 ayant décidé :

Séance de tirs au but à refaire mais avec UNIQUEMENT avec les joueurs qui étaient présents sur la F.M.I. le jour du match,

Considérant que le prochain tour est prévu le samedi 18/11/2023,

Considérant le calendrier des 2 équipes (match de championnat le samedi 11/11/2023),

Par ces motifs,

Dit que la séance de tirs au but à refaire se déroulera le jeudi 09/11/2023 date butoir) à 21h00 au Coséc de la Rose des Vents à AULNAY SOUS BOIS.

Désignation de 1 arbitre officiel à la charge de la LPIFF.

Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.